

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école Clair Matin tenue le 16 avril 2019,
à la salle du personnel.

PRÉSENCES

Étaient présents : Dominic Ladrie, Marc Vendette, Virginie Lauzon, Julie Bernier, Anyk Berger, Joceline Lalande, Audrey Grenon-Goyer, Maryse Hébert,

Était absent (e) : Frédérick Michaud, Gabrielle-Ange Gingras, Caroline Lacasse,
Nathalie Gosselin

Public : Aucun public

Autres présences : Éric Boudreault directeur, Karen Béland directrice adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance commence à 19h. Anyk Berger ouvre l'assemblée.

2. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Enlever le point deux.
Ajout du point soirée des finissants en 12 a.

Il est proposé par Audrey Grenon-Goyer d'adopter l'ordre du jour.

Résolution numéro CE-18-19/33
Adopté à l'unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE DU 19 MARS 2019

Le procès-verbal paraît conforme. Il est proposé par Virginie Lauzon d'adopter le procès-verbal.

Résolution numéro CE-18-19/ 34
Adopté à l'unanimité

5. CADRE D'ORGANISATION SDG ET DÎNEURS

Joceline Lalande présente le cadre d'organisation du SDG. Informations supplémentaires pour 19-20: prise de présence lors des journées pédagogiques dorénavant et feuillet fiscaux disponibles sur le portail.

Il est proposé par Maryse Hébert d'approuver le cadre SDG.

Résolution numéro CE-18-19/ 35
Adopté à l'unanimité

Joceline Lalande présente le cadre d'organisation du service des dîneurs. Changements pour 19-20 : augmentation des coûts pour le 1^{er} et 2^e enfant afin d'atteindre le maximum requis de 440\$ par famille pour l'auto-financement du service : 1^{er} 225\$ et 2^e enfant 215\$. Ajout de l'information concernant les reçus d'impôts disponibles sur le portail. Message écrit requis pour les élèves qui veulent sortir dîner à l'extérieur.

Il est proposé par Julie Bernier d'approuver le cadre dîneurs.

Résolution numéro CE-18-19/ 36
Adopté à l'unanimité

6. FGJ-08 (Frais exigés aux parents)

La loi a été votée. Des changements doivent être apportés à la politique de la Commission scolaire.

7. PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

Éric Boudreault présente le document de l'école Clair matin qui encadre les frais exigés aux parents. Le montant maximum exigé pour les classes de 1^e à 5^e année sera de 100\$.

La portion pour les sorties éducatives est reportée à la prochaine rencontre.

8. ENCADREMENT POUR LES PLACES DISPONIBLES TRANSPORT SCOLAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ILES
ÉCOLE CLAIR MATIN

Éric Boudreault présente les critères actuels. Les cas de fratrie dont un enfant a droit mais pas l'autre questionnent les membres. Ils souhaitent ajouter un critère à ce sujet pour leur rendre l'autobus disponible.

Il est proposé par Nora Kadri d'approuver les critères pour les places disponibles.

Résolution numéro CE-18-19/ 38

Adopté à l'unanimité

9. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, CULTURELLES OU SPORTIVES (au besoin)

Des activités sont présentées pour les 4^e années. Un montant supplémentaire de 8.50\$ en sus du 29\$ est demandé aux parents pour une activité de sciences. Une activité de don volontaire pour opération enfant soleil relié à un projet de science sera proposé aux parents.

Il est proposé par Virginie Lauzon d'approuver les sorties et activités.

Résolution numéro CE-18-19/ 39
Adopté à l'unanimité

10. PAROLE

- a) Au représentant du comité de parents : aucun représentant
- b) À la présidente du C.É : aucun point
- c) Au personnel de l'école : Spectacle de talents, Lypsinc battle
- d) À la direction

Clientèle école prévisionnelle 19-20 : Un groupe supplémentaire au primaire

Projets spéciaux au 3^e cycle (résultats du sondage) : rappel des résultats

Journée pédagogique annulée 6 mai (en raison du verglas)

2^e récré à appliquer l'an prochain

Ajouter de fonds : 7 millions à la CS

Gagnant de la Bourse Desjardins 5000\$ pour cafétéria

Bar à salade par les 4^e années

Bulletins de 6^e années académiques à venir sous peu

- e) À la présidence de l'OPP : Activités de Pâques

12. QUESTIONS DIVERSES

- a) Finissants : 20 juin 18h fête des finissants au club optimiste. Un coût de 10\$ est demandé aux parents pour couvrir les différents frais.

Il est proposé par Audrée Grenon-Goyer d'approuver la demande.

Résolution numéro CE-18-19/ 40
Adopté à l'unanimité

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Maryse Hébert de lever d'assemblée. Il est 20h10.

Résolution numéro CE-18-19/41
Adopté à l'unanimité

Anyk Berger, présidente

Karen Béland, secrétaire

Éric Boudreault, directeur